

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2010-143R

R-3687-2009

11 novembre 2010

PRÉSENTS :

Richard Carrier
Gilles Boulianne
Louise Rozon
Régisseurs

Société en commandite Gaz Métro
Demanderesse

Décision finale – Rectification

*Demande relative aux normes internationales
d'information financière*

Intervenants :

- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Option consommateurs (OC);
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- TransCanada Energy Ltd. (TCE);
- Union des consommateurs (UC);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

[1] Par la présente décision, la Régie de l'énergie (la Régie) rectifie sa décision D-2010-143 du 3 novembre 2010 en vertu de l'article 38 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹. En effet, une erreur de forme s'est glissée dans la décision puisque les frais accordés ne tenaient pas compte des taux de taxe afférents.

[2] En conséquence, la Régie modifie la liste incluse au paragraphe 14 de la décision afin qu'elle se lise ainsi :

ACIG	1 000,00 \$
FCEI	1 128,75 \$
GRAMÉ	1 064,38 \$
OC	1 064,38 \$
RNCREQ	1 128,75 \$
S.É./AQLPA	1 128,75 \$
UC	1 064,38 \$
UMQ	1 000,00 \$

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

[3] **Pour ces motifs,**

La Régie de l'énergie :

RECTIFIE le texte de la décision D-2010-143, tel qu'indiqué dans la présente décision.

Richard Carrier
Régisseur

Gilles Boulianne
Régisseur

Louise Rozon
Régisseur

Représentants :

- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) représentée par M^e Guy Sarault;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M^e Geneviève Paquet;
- Option consommateurs (OC) représentée par M^e Stéphanie Lussier;
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) représenté par M^e Annie Gariépy;
- Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) représentée par M^e Vincent Regnault;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M^e Dominique Neuman;
- TransCanada Energy Ltd. (TCE) représentée par M^e John Hurley;
- Union des consommateurs (UC) représentée par M^e Hélène Sicard;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M^e Steve Cadrin.